

Les décisions

- DBM n°1
- Réhabilitation du DAEU
- Election de personnalités extérieures à l'EIGIP
- Plan de financement des opérations de grosse maintenance
- Elections, impression et diffusion des professions de foi des candidatures
- Placement de 500.000 F à la Caisse Solidaire Nord/Pas-de-Calais
- Compte-rendu du 17.12.97

Informations

*** Postes :**

29 postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs seront créés à la rentrée 98/99. La liste des postes obtenus correspond aux demandes. Un poste supplémentaire a été attribué pour la faculté des sports.

D'autres créations sont attendues au titre de la recherche et de la formation continue.

JC. Angué attire l'attention du conseil sur la répartition des 490 postes de l'UVHC (hors contractuels et PAST) : l'université ne compte que 15% de professeurs des universités (moyenne nationale : 28%), mais par contre, 27% d'enseignants du second degré (France : 14%) : et ce taux important n'est pas prêt de baisser puisque dans les 29 nouveaux postes, 8 relèvent du second degré.

En ce qui concerne les créations IATOSS, l'UVHC obtient 16 postes (dont 3 pour la bibliothèque) ; la liste est conforme à la demande à l'exception d'un poste d'IGR remplacé par un technicien.

*** DGF :**

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est de 29,709 MF (et de 9,923 MF pour l'IUT). La négociation avec le ministère pour le contrat quadriennal va commencer. Il faut attendre son aboutissement pour pouvoir faire l'ajustement du budget.

Compte-rendu du 17 décembre

Le compte-rendu du conseil du 17 décembre 97 est approuvé à l'unanimité (il conviendra cependant de mentionner le nom de J. Vaillant dans les personnes excusées lors de la séance de l'après-midi.

DBM N°1

La décision budgétaire modificative n°1, que présente Henri Gaudier, concerne le paiement de personnels (régularisation), des conventions en cours (reports), de nouvelles conventions (rattachement), des prélèvements sur réserves pour l'équipement, ce projet de DBM est approuvé à l'unanimité.

DAEU

J. Defrenne présente la demande de réhabilitation du DAEU A et B qui compte cette année 479 étudiants (349 pour l'option A et 130 pour l'option B).

Cette demande reçoit un avis favorable, à l'unanimité.

EIGIP

Le conseil a approuvé le 17 décembre 97 les nouveaux statuts de l'EIGIP : parmi les 10 personnalités extérieures du conseil de l'EIGIP, 4 doivent être désignées à titre personnel par le conseil d'administration de l'université, sur proposition du directeur de l'école.

R. Soenen propose MM. Coene (Sevelnord) et Maurel (Dassault Aviation à Seclin) au titre des représentants des milieux industriels et MM. Ambroise et Bara au titre des anciens élèves.

La proposition du directeur de l'EIGIP est approuvée à l'unanimité.

Patrimoine

Michel Delhaise présente tout d'abord l'échéancier des opérations de construction dont le montant s'élève à 237,24 millions de F : la mise en service des locaux devrait s'échelonner de septembre 98 (Centre de transfert de technologie) à la fin de 2 000 (ISTV 3 recherche, maison de l'étudiant-extension administration).

Il commente ensuite l'échéancier des opérations de grosse maintenance : elles seront étalées sur la durée du prochain contrat quadriennal : 1998-2001.

Ces opérations, d'un montant prévisionnel de 37,660 millions de F, seront en partie financées par un prélèvement sur les réserves (soit 5,95 MF si la dotation obtenue dans le contrat d'établissement est de 6 MF par an, soit 13,55 MF si la dotation est de 4,1 MF par an).

Le plan de financement des opérations de grosse maintenance est approuvé à l'unanimité.

La maîtrise des coûts

H. Gaudier présente une réflexion sur la maîtrise des coûts des formations, notamment celui des formations nouvelles. Il rappelle que le ministère a modifié les règles de financement et précise qu'il a besoin de connaître un certain nombre de caractéristiques afin de défendre la spécificité de l'université de Valenciennes.

Au cours du débat, P. Level et J. Vaillant contestent le nouveau modèle du ministère et demandent à la présidence de convaincre les experts. Le Président souligne que la démarche entreprise consiste précisément à établir des données objectives pour élaborer une augmentation.

Statuts de la FLLASH

“ La FLLASH qui a le statut d’institut, article 33, souhaite redevenir une UFR ”, déclare son directeur J. Vaillant. L'une des raisons qui motivent ce changement est l'incompatibilité entre les fonctions de directeur d'institut et celles de membre du Conseil National des Universités. J. Vaillant a donc “ été démissionné d'office ” de son siège au CNU. Il précise que le retour au statut d'UFR, ce qui est d'ailleurs la règle dans les universités, n'induirait aucun grand changement puisque le nombre de personnalités extérieures, 9, serait égal à celui des collègues A, B et étudiants.

JC. Angué propose que les modifications envisagées soient au préalable soumises au vote du conseil de la FLLASH puis étudiées par la commission des statuts avant d'être soumises au conseil d'administration.

Elections

Le conseil décide (24 voix pour, 2 contre) que l'université financera l'impression et la diffusion des professions de foi des candidats (enseignants, IATOSS et étudiants). Un arrêté du président précisera les modalités.

Les 3 conseils de l'université seront totalement renouvelés en mars 98. Les élections auront lieu les 17 et 18 mars pour les enseignants et les IATOSS et les 24 et 25 mars pour les usagers (étudiants en formation initiale ou continue).

Caisse Régionale de Crédit Solidaire

Patrick Loquet, responsable du DESS développement local et économie solidaire, rappelle qu'en créant cette formation originale, l'université est devenue acteur du changement social. Et même un acteur efficace, puisque les étudiants des 2 premières promotions ont créé ou repris 14 entreprises “ solidaires ” qui ont créé 157 emplois (73 CDI, 63 contrats d'intérim, 9 CES, 12 mandataires). L'économie solidaire est un secteur d'activités en développement qui possède maintenant sa propre banque : la Caisse Solidaire Nord/Pas-de-Calais dont le directeur Christian Tytgat a été invité par l'université à venir présenter ses activités au conseil d'administration.

La Caisse Solidaire, agréée par la Banque de France (le capital est garanti), est implantée à Roubaix. Elle collecte l'épargne, rémunérée au taux de 2% pour les personnes physiques et de 2,5% pour les personnes morales. Les épargnants peuvent décider de l'affectation de leur capital. La Caisse Solidaire s'engage sur une totale transparence de l'usage des capitaux. L'objectif est de prêter de l'argent à des créateurs d'entreprises qui renonceraient à leur projet faute de crédits bancaires traditionnels. Un Comité d'éthique garantit le respect des objectifs de solidarité.

A l'unanimité, le conseil accepte le principe de placer une somme de 500.000 F au plus qui sera rémunérée au taux de 2,5%.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : Mme Adam, MM. Lesnes, Roger, Vanceulebroeck

Collège A : MM. Angué, Desmoulières, Frohly, Horling, Malvache, Massy, Soenen, Starzenski, Thierry

Collège B : Mme Levin, MM. Delhaise, Desseaux, Gaudier, Jillet, Morel, Naturel, Roger

Collège IATOSS : MM. Bury, Haine, Kaczmarek

Collège usagers : Melles Flament, Gomez, M. Sergent

Membres de droit : Le représentant du recteur, MM. Darras et Wiat

Membres invités : MM. Delebarre, Etienne, Gaudier, Level, Loquet, Moreau, Ravalard, Vaillant

Ont donné pouvoir :
M. Guillaume à M. Lesnes
M. Mairesse à M. Soenen
M. Desrumeaux à Mme Levin
M. Del Campo à M. Morel
Mme Cleuet à M. Bury
M. Duez à M. Kaczmarek

Excusée : Mme Camion

Le Président

Valenciennes, le 2 Février 1998

Nos réf. JC.A/MB/N°98-13

**Mesdames et Messieurs les Membres
Elus, de Droit et Invités
au Conseil d'Administration
de l'Université de Valenciennes
et du Hainaut-Cambrésis.**

Objet : Conseil d'Administration du 19 Février 1998.

**Madame, Monsieur,
Cher(e) Collègue,**

Je vous invite à participer au prochain **Conseil d'Administration de l'Université** de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis qui aura lieu le

Jeudi 19 février 1998 - salle 201 du bâtiment Froissart.

Je vous propose l'organisation suivante :

14 h - 16 h : Conseil d'Administration Restreint aux enseignants avec un ordre du jour consacré à la nomination des membres complémentaires des Commissions de Spécialistes et d'Etablissement - article 5.

14 h - 15 h 15 : restreint aux Professeurs (Collège A),

15 h 15 - 16 h : restreint aux Professeurs et Maîtres de Conférences (Collèges A et B).

16 h : Conseil d'Administration plénier.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- **Décision Budgétaire Modificative de report,**
- **Demande de réhabilitation du DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires),**
- **Nomination des Personnalités Extérieures de l'EIGIP,**
- **Point sur le Patrimoine,**

.../...